



Pollution sonore sous mes fenêtres

Par **boudrine**, le **02/05/2013** à **15:03**

Bonjour,

Je voudrais savoir quels recours on peut avoir lorsque l'on se rend compte que le vendeur de l'appartement que l'on vient d'acheter a caché, malgré plusieurs questions posées, la pollution sonore importante due à un jardin sous la terrasse de cet appartement. Ce jardin étant envahi, l'été venant par des jeunes gens écoutant de la musique à fond ou bien des mères faisant salon avec leurs enfants parlant très fort et laissant des cannettes et autres détritiques joncher le sol. J'étais venue plusieurs fois avant d'acheter cet appartement pour vérifier qu'il n'y avait pas ces inconvénients, mais c'était l'hiver et évidemment, il n'y avait personne. Je viens de faire une démarche auprès de mon député pour signaler cela.

Quels sont tous les recours possibles ?

Merci de me répondre.

Cordialement.

Par **yoye**, le **02/05/2013** à **15:06**

bonjour,

c'est avec la gendarmerie que vous aller régler ce problème de "bruit".
par contre je pense que l'entente entre voisin sera dégradé.